

1<sup>re</sup> édition des Trophées #jagispourlaforêt



**Dossier de  
candidature  
2023**

Présenter vos actions en faveur de la forêt.  
Les trophées #jagispourlaforêt récompensent toutes les actions  
mises en place par des jeunes de 13 à 25 ans en faveur de la forêt  
et réalisées entre janvier 2020 et février 2023.

1<sup>re</sup> édition des

TROPHÉES

#jagispour

laforêt

## Lettre d'ouverture

**Maisons-Alfort le 8 décembre 2022,**

Face à l'urgence climatique, l'Office national des forêts ambitionne plus que jamais de sensibiliser les jeunes générations aux problématiques liées à la forêt et à la gestion forestière. L'objectif est de renforcer leurs connaissances sur ces thématiques afin qu'ils deviennent une génération concernées par l'avenir des forêts, mieux informées et « porte-parole » auprès de leurs communautés.

En 2022, l'Office national des forêts lance les premiers **Trophées #jagispourlaforêt.**

Ces trophées ont pour objectif de valoriser et récompenser les actions en faveur de la protection de la forêt. Ils mettront en valeur les initiatives individuelles ou collaboratives des jeunes de 13 à 25 ans, à l'échelle nationale.

Ces trophées invitent les jeunes générations à réfléchir et à agir à leur niveau en faveur de la forêt en soutenant des idées écologiques et innovantes.

Du 8 décembre 2022 au 5 février 2023 inclus, engagez-vous pour la forêt en déposant votre dossier de candidature.



Office National des Forêts

## Calendrier

8 décembre  
2022

Ouverture  
des inscriptions



5 février  
2023

Date limite de dépôt  
des candidatures



16 février  
2023

Sélection des lauréats  
par le jury

16 mars 2023

Remise des Prix organisée  
lors de la soirée de lancement  
de la Journée internationale  
des forêts à Paris.

## Qui peut participer ?

- Avoir entre 13 et 25 ans inclus (à la date de dépôt du dossier de candidature).
- Pour les personnes mineurs, avoir l'autorisation préalable de la ou les personnes titulaires de l'autorité parentale pour participer.
- Résider en France (métropolitaine et outre-mer).

## Comment participer ?

- Compléter la fiche d'inscription.
- Choisir la catégorie dans laquelle présenter son dossier de candidature.
- Compléter la fiche de description du projet.
- Réaliser une vidéo de présentation du projet (**facultatif**).

## Les catégories

- **Catégorie 1 : Action de préservation de la faune et de la flore forestière**, pouvant notamment être présentée comme : plantations encadrées, ramassage de déchets, action de protection d'une espèce animale, préservation d'une mare forestière, etc.
- **Catégorie 2 : Action de sensibilisation / valorisation faite par et pour le jeune public** : plaider en faveur de la forêt, discours de prévention... Tout format de communication accepté : podcast, vidéo, action sur les réseaux sociaux, porte-parole lors d'une manifestation pour l'environnement, etc.
- **Catégorie 3 : Culture F** : productions artistiques en lien avec la forêt, sur une thématique forestière, à partir de matériaux issus des forêts. Exemple de réalisations : sculpture, peinture, poème, ouvrage littéraire, chanson, interview, court métrage, etc.

## Critères de sélection

## des dossiers



Chaque candidature sera étudiée par le jury des **Trophées #jagispourlaforêt**. Les actions devront avoir été réalisées entre janvier 2020 et février 2023.

Pour l'ensemble des projets, le jury s'attachera à juger :

- La pertinence
- L'impact environnemental (les résultats)
- L'impact sur la société
- La pérennité et la duplicabilité du projet
- La créativité et/ou l'innovation apportée

Le jury attribuera les Prix par catégories. Il pourra être amené à reclasser un dossier dans une catégorie différente s'il estime que le dossier est mieux mis en valeur dans une autre catégorie.

## Dépôt des dossiers de candidature



Merci d'envoyer vos dossiers de candidature complets au plus tard  
**le 5 février 2023 inclus.**

Le dossier de candidature complet devra contenir :

1

La fiche d'inscription  
complétée et signée

2

La fiche de présentation  
du projet complétée accompagnée  
de quelques photos illustrant  
la réalisation

3

*Facultatif* : une **vidéo de présentation** de la réalisation /  
de l'action à envoyer sur une clé USB ou via un lien internet (la vidéo  
devra durer 2 minutes maximum et être envoyée au format .mp4 ou  
.mov sur clé USB ou via un lien internet (url YouTube ou vimeo par  
exemple) **aucun lien de téléchargement ne sera accepté.**



Envoi par email,  
à l'adresse suivante :  
[trophees@onf.fr](mailto:trophees@onf.fr)



Ou par courrier  
(mention obligatoire  
sur chaque envoi postal)

Office national des forêts  
Direction de la communication  
Trophées  
2 bis avenue du Général Leclerc  
CS 30042  
94704 Maisons-Alfort Cedex



Retrouvez le règlement  
des **Trophées**  
**#jagispourlaforêt**  
en cliquant ici

Ou sur le site internet  
**www.onf.fr** et les  
réseaux sociaux :



## Les dotations et la visibilité

Chaque lauréat recevra un **vélo électrique**  
ainsi qu'une **séance de coaching privilégiée**  
par catégorie :

- **Catégorie 1** : une demi-journée d'échange  
et de partage avec un forestier  
ou une forestière de l'ONF.
- **Catégorie 2** : un moment privilégié  
en immersion avec l'influenceur  
Le Jeune Engagé.
- **Catégorie 3** : une session de coaching  
réalisée par un agent artistique (en lien  
avec la thématique artistique de la réalisation).

Par ailleurs, les lauréats et leurs actions  
seront mis à l'honneur sur [onf.fr](http://onf.fr)  
et les réseaux sociaux ainsi que  
dans un **média à forte visibilité.**



## Fiche d'inscription

À remplir par la personne qui dépose le dossier de candidature.

Nom / prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

E-mail :

Code postal et ville de résidence :

Autres éléments que vous souhaiteriez nous communiquer :

Chaîne YouTube :

Compte Instagram :

Compte Tiktok :

Autre :

Chaîne Twitch :

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement des **Trophées #jagispourlaforêt** organisés par l'Office national des forêts.

Signature : **Signature du tuteur légal**  
(pour toutes les personnes mineures) :

Nous vous remercions pour votre participation et vous donnons rendez-vous le 16 mars pour l'annonce des résultats !

**Merci de transmettre votre dossier complet le 5 février au plus tard avec :**

- Cette fiche d'inscription complétée et signée
- La fiche de présentation du projet
- Des photos du projet et une vidéo de présentation (vidéo facultative)

## Fiche de présentation



Je candidate dans la catégorie suivante  
(cocher la case correspondante) :

**Catégorie 1 :**

Action de préservation de la faune  
et de la flore forestière

**Catégorie 2 :**

Action de sensibilisation /  
valorisation

**Catégorie 3 :**

Culture F

Présente-toi en quelques mots :

Décris précisément ta réalisation/ton action :

Pourquoi cette action est-elle importante pour toi ?

Quel serait le meilleur argument selon toi pour convaincre le jury de récompenser ton action ?

Autres précisions à ajouter ?

- N'oublie pas de joindre **des photos** à ton dossier de candidature pour illustrer ta réalisation.
- Si tu souhaites également envoyer une **vidéo de présentation** de ta réalisation, de ton action, n'hésite pas à reprendre ces questions et à y répondre en te filmant ! Tu pourras également ajouter tout élément qui viendra enrichir ta candidature.
- La vidéo devra durer 2 minutes maximum et être envoyée au format .mp4 ou .mov sur une clé USB ou via un lien internet (url YouTube ou vimeo), **aucun lien de téléchargement ne sera accepté.**



ONF - Trophées #jagispourlaforet - 2023  
© Création graphique : pollenstudio.fr

**AUTORISATION DE CAPTATION ET D'UTILISATION DE L'IMAGE, DU NOM ET DE LA VOIX  
D'UNE PERSONNE MINEURE**

*Le présent formulaire est destiné à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, et/ou l'exploitation et l'utilisation de l'image (photographie, vidéo, voix) et du nom d'une personne mineure par l'Office National des Forêts, ci-dessous désigné ONF, quel que soit le procédé envisagé et dans le cadre du projet défini ci-dessous.*

**1 – Désignation du projet et finalités envisagées**

Les photographies, vidéos, enregistrements et captations seront réalisés et/ou exploités et utilisés dans le cadre de l'organisation des trophées #jagispourlaforêt de l'Office national des forêts. Ces éléments seront utilisés dans le but de la sélection des dossiers de candidature par le jury. Les candidats lauréats verront leur vidéo et/ou photo diffusées comme prévu dans le règlement du concours.

**2 – Consentement de la personne mineure**

Je soussigné(e).....

Demeurant .....

Autorise l'Office National des Forêts, ci-dessous désigné ONF, dont le siège social est situé au 2 bis avenue du Général Leclerc - 94704 Maisons-Alfort (N° Siret 66204311604119), à réaliser et/ou à exploiter des photographies, des enregistrements audio et captations vidéo de ma personne dans les modalités décrites ci-dessous.

**3 – Autorisation parentale**

Je soussigné(e).....

Demeurant .....

Et

Je soussigné(e).....

Demeurant .....

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de .....

- Reconnais (reconnaissons) être pleinement investi(s) des droits civils à son égard ;
- Reconnais (reconnaissons) expressément que le mineur représenté n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix et/ou de son nom ;
- Autorise (autorisons) la captation et/ou l'exploitation et l'utilisation de l'image, de la voix et du nom du mineur qui en sera faite par l'ONF.

**4 – Etendue des droits concédés**

Cette autorisation est accordée à titre gratuit.

Cette autorisation concerne le droit de capter, d'enregistrer et/ou d'exploiter l'image et/ou la voix et/ou le nom, et notamment de la reproduire, la représenter, la communiquer, la publier et l'adapter, la recadrer et la modifier, en tout ou partie, en tout format, par tout procédé technique et par tout moyen, papier ou électronique, connus ou inconnus à ce jour, sur tout support de diffusion et de communication photographique, vidéographique, phonographique, audiovisuel ou électronique et notamment par le biais du réseau Internet et Intranet, des réseaux de téléphonie mobile, des réseaux hertziens, câblés ou satellitaires ainsi que sur supports mobiles personnels de type télévision mobile, plateformes de streaming, plateformes digitales et services par contournement, réseaux sociaux et autres, sans limitation du nombre d'exemplaires.

L'ONF s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image et/ou de la voix et/ou le nom de la personne mineure ne porte pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation.

L'ONF conserve les droits qu'il pourrait détenir en qualité d'auteur, de producteur ou de bénéficiaire de(s) œuvre(s) en lien avec cette autorisation et exerce l'intégralité des droits d'exploitation afférents. Ces œuvres, productions et supports demeureront sa propriété exclusive.

L'ONF s'interdit de céder cette autorisation à des tiers.

Cette autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de trois (3) années à compter de la date de réception du dossier de candidature.

**4 – Protection des données à caractère personnel**

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'ONF afin de répondre aux besoins du projet désigné à la présente autorisation et pour lequel la personne mineure et le(s) représentant(s) légal(aux) consentent expressément.

Ces données ne sont pas conservées au-delà de trois (3) années conformément à la présente autorisation.

Les données à caractère personnel sont destinées au personnel habilité de l'ONF et à ses éventuels sous-traitants pour l'organisation et la mise en œuvre du projet désigné à la présente autorisation.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679, la personne mineure et le(s) représentant(s) légal(aux) disposent d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition, d'un droit d'effacement et d'un droit à la limitation du traitement des données les concernant.

Pour exercer leurs droits ou pour toute question relative au traitement de leurs données, la personne mineure et le(s) représentant(s) légal(aux) peuvent contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@onf.fr](mailto:dpo@onf.fr). En toute hypothèse, ils disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à ....., le.....

Signature du mineur

Signature du ou des représentant(s) légal(aux)



**Office National des Forêts**

Direction de la communication  
2 bis, avenue du Général-Leclerc • CS 30042  
94704 Maisons-Alfort Cedex



**onf.fr**

